

## **DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE A LA RECHERCHE CLINIQUE ET A L'INNOVATION**

**Le Directeur,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.6143-36 du code de la santé publique,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 5 décembre 2017 nommant Monsieur Pierre BEST Directeur du Centre hospitalier de Chartres,
- Vu la décision n° 02/2021 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources » du Centre hospitalier de Chartres en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Décide :**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe LAURE**, Directeur-adjoint en charge de la **Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation** à l'effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances relevant des attributions et compétences de sa Direction, notamment :

- La correspondance en rapport avec l'activité de recherche clinique à promoteur externe (investigation) et de développement des partenariats, ainsi que la correspondance relative aux projets promus par le Centre hospitalier de Chartres dans ces domaines ;
- La signature des conventions relatives aux projets de recherche et innovation qu'elles soient à promoteur externe ou bien promus par le Centre hospitalier de Chartres, ainsi que les factures correspondantes ;
- Les courriers de transmission aux autorités de tutelle dans les dossiers relevant de la gestion courante ;
- La validation des rapports financiers relatifs aux projets de recherche et innovation après validation du directeur des affaires financières en cas d'incidence financière ;
- La signature des actes de gestion des ressources humaines exclusivement liés aux déplacements et formations des équipes recherche et innovation.

## Article 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe LAURE**, Directeur-adjoint en charge de la **Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation**, à l'effet de signer, à l'occasion de sa participation aux permanences de Direction (gardes administratives), tous les documents et correspondances afin de prendre toute mesure de police générale au sein de l'établissement, afin de prendre toute mesure conservatoire destinée à garantir la sécurité des biens et des personnes, notamment d'autoriser les admissions et sorties de patients, d'autoriser les transports de corps avant mise en bière, d'interroger le registre des refus prélèvements d'organes.

## Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Christophe LAURE**, délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte MAUCHIEN**, Attachée de recherche clinique pour la gestion des ressources liées aux activités de recherche et d'innovation, pour la correspondance en rapport avec les projets d'investigation portés par le Centre hospitalier de Chartres et l'activité de recherche clinique à promoteur externe et de développement des partenariats.

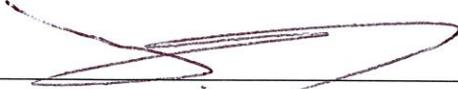
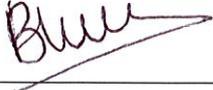
En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Christophe LAURE** et de **Madame Bénédicte MAUCHIEN**, délégation de signature est donnée à **Madame Emilie TACHOT** à effet de signer la correspondance en rapport avec les projets d'investigation portés par le Centre hospitalier de Chartres et l'activité de recherche clinique à promoteur externe et de développement des partenariats.



A Chartres, le 17 mai 2021

Le Directeur,

**Pierre BEST**

<b>SIGNATAIRE</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur Christophe LAURE	
Madame Bénédicte MAUCHIEN	
Madame Emilie TACHOT	

**Copie et/ou publication :**

- **Personnes recevant délégation**
- **Directoire**
- **Conseil de surveillance**
- **Trésorier**
- **Equipe de Direction**
- **Recueil des actes administratifs**